



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le **« Règlement numéro 2024-11 modifiant le règlement de zonage numéro 389-2006 »**.

Que ledit règlement numéro 2024-11 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 février 2025 ;

Que le règlement numéro 2024-11 est entré en vigueur rétroactivement le 5 février 2025, à la suite de la délivrance du certificat émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 février 2025 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-11 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE4^E JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale / Greffière-trésorière